SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 90.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 22 au 29 Octobre 1768, il eſt entré dans ce Port 23 Navires François & deux Etrangers; ſçavoir, des François, le *Saint Domingue* de 400 tonneaux, Capitaine *Maillard*, venant du Cap; la *Julie* de 300 tonneaux, Capitaine *Giraud*, venant du Port-au-Prince, chargés tous deux de 1130 bariques 51 quarts de ſucre brut, terré & tete, 145 futailles de café, 7 futailles 9 bariques d'indigo, 162 balles & ballots de coton, 517 cuirs ſecs, 10 bariques de cacao, vin d'Oranges, ſyrops, confitures; le *Dromadaire*, Capitaine *Pierre Boyer*, venant de Marans; le *Chameau*, Capitaine *André Beaufils*; la *Marie Société*, Capitaine *Aimé Pathot*, venant tous deux d'Ars; la *Sainte Anne*, Capitaine *Pierre Coyer*, venant du Croiſic chargé avec les trois précedens de 129 muids 30 bariques de ſel; la *Marie Louiſe*, Capitaine *Jean Gendron*; le *Michel Amoureux*, Capitaine *André Pineau*; la *Mignonne*, Capitaine *Alexandre Chevalier*, venant tous trois de Noirmoutier; la *Marie Anne*, Capitaine *Louis Groizard*, venant de Beauvoir; la *Providence*, Capitaine *François Orſonneau*, venant de Moricq chargé avec les précedens de froment, graine de moutarde, ſel & vin; l'*Aimable Julie*, Capitaine *Pierre Flouet*, venant de Rouen & de Breſt avec fayence, fabres, verd de gris & toile cirée; la *Thetis*, Capitaine *Iſaac Ducheſſeau*, venant de l'Iſle de Rhé; la *Sainte Anne*, Capitaine *Joſeph Criquer*; le *Saint François*, Capitaine *Guillaume Luco*, venant tous deux de Vannes; la *Françoiſe Baptiſte*, Capitaine *Jacques Renier*, venant de Libourne chargés tous quatre de 139 tonneaux de vin; la *Marie Magdeleine*, Capitaine *Guile Meur*, venant de Saint Malo avec 49 bariques de ſucre brut & terré; le *Saint Pierre*, Capitaine *Joſeph Bourg*, venant de Roſcof avec 44 pieces d'eau-de-vie; la *Diligente*, Capitaine *Simon Tanguy*, venant d'Audierne; le *Saint Jean Baptiſte*, Capitaine *Michel Calvé*, venant de Douarnenez chargés tous deux de poiſſons ſecs, ſardines & ſprots; l'*Union*, Capitaine *Joſeph Chaton*, venant de l'Orient avec lin, café, thé, porcelaine & 5 bariques de vin; la *Marie Forcé*, Capitaine *René Laigre*, venant de la Rochelle & de l'Iſle de Rhé avec bouteilles vuides, peaux de bœufs & de vaches; la *Françoiſe Marie*, Capitaine *Alain la Mer*, venant de Morlaix avec beurre, papier & chandelles; des Etrangers, la *Sara Helena*, Cap. *Lieven Den hogh*; le *Deſir de la Paix*, Cap. *Baarand Ackerdaas*, venant tous deux de Zericzée, le premier ſur leſt, le ſecond avec 1000 pains de fromage.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de tems 8 Navires François & 7 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Grand Carlos*, Capitaine *Pacaud*, allant à Saint Marc & au Port-au-Prince; l'*Agamemnon*, Capitaine *Palliau*, allant aux Cayes; l'*Aimable Monon*, Capitaine *Moiſan*, allant au Cap; la *Sevre*, Capitaine *Giraud*, allant à Saint Marc; la *Réuſſite*, Capitaine *Hardi*; la *Concorde*, Capitaine *Villeberno*; l'*Union*, Capitaine *Carré*, allant tous trois en Guinée; le *Benjamin*, Capitaine *Jean Charles Pelletier*, allant à Barcelonne chargé de feves, faïols & orge; des Etrangers, la *Notre-Dame du Mont Carmel*, Capitaine *Dominique Defano*, allant à Lisbonne chargé d'orge; le *Jeune Samuel*, Capitaine *Jean Jans Koſter*, allant à Middelbourg avec bois de gayac, ſucre brut & terré; les *Quatre Sœurs*, Capitaine *Renders Tjers*, allant à Bruges avec coton, café, ſyrop, eau-de-vie & ſucre terré; le *Par Hazard*, Capitaine *Tekes Romkes*, allant à Roterdam avec ſucre brut & terré, l'*Eſpérance*, Capitaine *Frans Tecklemborg*; la *Catherine & Jeanne*, Capitaine *Frans la Grande*; l'*Alvenaan*, Capitaine *Loke Pieters*, allant tous trois à Hambourg chargés de café, ſucre brut & terré, indigo, ſyrop, cacao, chocolat, peaux de veaux corroyées, fruits cuits & chataignes.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 13 au 22 Octobre 1768, il eſt entré dans ce Port 15 Navires François & 18 Etrangers; ſçavoir, des François; le *Saint Jean-Baptiſte*, de 90 tonneaux, Capitaine *Guillaume de la Roſe*; le *Fort Dauphin* de 200 tonneaux, Capitaine *Etienne Dupuy*, venant tous deux de la Martinique; la *Guadeloupienne* de 300 tonneaux, Ca-

pitaine *Boyer*; le *Marquis de Marigny* de 400 tonneaux, Capitaine *Coudray*; l'*Aurore* de 550 tonneaux, Capitaine *Jean Vidal*, venant tous trois de la Guadeloupe; le *Conquérant* de 110 tonneaux, Capitaine *Henri Desoliés*, venant du Cap; les *Deux Amis* de Saint Malo & de 120 tonneaux, Capitaine *l'Hostelier*, venant de Cayenne & du Cap; le *Constant* de Bayonne & de 150 tonneaux, Capitaine *Bonbalier*, venant de Cayenne & de la Martinique chargés de marchandises des Colonies pour divers Particuliers & Négociants de Bordeaux; des sept autres Bâtimens François faisant ensemble 362 tonneaux, 2 venoient de la Rochelle avec fayance, férailles, porcelaine, indigo & plâtre; 1 de Saint Pierre & Miquelon, 1 de Terre-Neuve avec morue seche, langues & huile de morue; 1 d'Aurai avec du beurre; 1 de Rochefort avec quelques marchaudises par entrepôt, & 1 de Morlaix chargé de toile; des Etrangers faisant ensemble 2640 tonneaux, 3 venoient d'Amsterdam, 1 de Roterdam, 3 de Hambourg, 2 de Bremen, 2 de Dantzick, 1 de Konigsberg, 1 de Flinsbourg, 1 de Fridericshaven, 1 de Colberg. 1 de Stetin, & 1 de Dort, tous chargés de diverses marchandises d'épiceries & autres pour différens Particuliers & Négociants de Bordeaux.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 10 au 16 Octobre 1768, il est entré dans ce Port 28 Bâtimens François & 12 Etrangers, venant de Salé, d'Alger, d'Alexandrie, de Smyrne, de Salonique, de Patras, de Malthe, de Majorque, de Palerme, de Termini, de Pietra Negra, de Terra Nova, de Tarente, de Naples, de Monte Alto, de Livourne, de Trieste, de l'Isle de Tasse, de la Cavale, de Palamos, de Barcelonne, de Saint Nicole, de Saint Faliou, de Nice, d'Arles, de Cette, de Cannes, d'Agde, de Toulon & de Martigues, chargés de douves, de cendres, de suif, de soufre, de poisson salé, de soude, de raisins de Corinthe, de fruits secs, d'amandes, de capres, d'huile, de bled, de son, d'orge, d'avoine & de légumes.

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti du même Port du 10 au 23 Octobre 70 Bâtimens François & 31 Etrangers; des premiers, trois alloient aux Colonies; sçavoir, la *Colombe*, Capitaine *François Isnard* de Marseille; le *Gabriel*, Capitaine *Laurent François Taulignan* de la Ciotat, partis tous deux pour le Cap; le *Duc de Berry*, Capitaine *Joseph Aycard* de Marseille, parti pour le Port au Prince; les autres alloient à Menton, à Toulon, à Cannes, à Saint Tropès, à Cette, à Agde, à Narbonne, à Arles, à Nice, à Antibes, à Oneille, à Gênes, à Venise, en Corse, à Ancone, à Livourne, à Bandol, à Naples, à Palerme, à Alicante, à Barcelonne, à Sarragoce, à Malthe, à la Canée, à Constantinople, à Acre, à Saphi, à Alger, à Bonne, à Gibraltar, à Cadix, au Havre, à Dunkerque & à Amsterdam, chargés de diverses marchandises d'épiceries & autres.

NAVIRES EN ARMEMENT.

DE NANTES, *le* 28 *Octobre* 1768.

Les Navires François la *Nouvelle Marguerite* de 300 tonneaux, Capitaine *Ricard*, Armateurs MM. veuve *Geslin* & *Fils*; la *Marie Anne* de 160 tonneaux, Capitaine *Cadou*, mêmes Armateurs que pour le précédent sont en charge dans ce Port, le premier pour le Port au Prince, & le second pour les Cayes devant passer par la Martinique; ce dernier partira du 10 au 20 Novembre; l'autre doit partir le 10 du même mois. Ceux qui voudront y passer ou charger des marchandises, pourront s'adresser aux Armateurs.

Il se trouve aussi en charge dans ce même Port 4 Navires Fançois; sçav. la *Rosalie* de 100 tonn. Capitaine *Coton*, Armateur M. *Trinquart* pour le Port au Prince; le *Comte de Clare* de 300 tonneaux, Capitaine *Robillard*, Armateur *M. Fleuri*; l'*Eleonore* de 300 tonneaux, Capitaine *Pierre le Ray*, Armateurs MM. *Bouteiller* tous deux pour Saint Domingue; la *Nouvelle Heloise* de 300 tonneaux, Capitaine le *Ray*, Armateur M. *Babut* pour la Guadeloupe.

Les Navires Etrangers aussi en charge sont les *Trois Fils* de 160 tonneaux, Capitaine *Hendrik Jonghées*, Interprète le sieur *Van Neunen* pour Amsterdam, la *Johanna Maria* de 80 tonneaux, Capitaine *Pieter Thysen*, Interprete le sieur *Odiette* pour Roterdam.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traversiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1768. Du Mardi 1^r^ Novembre.

AGRICULTURE.

De Londres.

DEpuis qu'on a baiſſé les droits impoſés ſur le ſel de roche d'une qualité inférieure, les Provinces de Cheshire, Lancashire & Shropshire, l'ont employé en grande quantité à fumer les terres maigres, pratique dont les bon effets ſe ſont déjà ſentir au grand avantage des Fermiers & des Propriétaires. On eſpere par conſéquent que le prochain Parlement prenant en conſidération ce moyen d'améliorer & d'enrichir les terres en général, ſupprimera abſolument les droits que ce minéral a payés juſqu'ici.

Prix du grain à Londres, le 18 Octobre 1768.

shillings.

Le quarter de 472 liv. de 16 onces. (*a*)

De Froment	32 à 39
De Drêche	24 à 28
De Seigle	18 à 19
D'Orge	17 à 21
D'Avoine	11 à 14

(a) *Le Correſpondant qui nous fournit la note du prix du grain à Londres, nous a promis de nous faire connoître les autorités d'après leſquelles il a fixé le quarter à 472 liv. de 16 onces, & de vérifier encore cette meſure. Il demande pour cela quelque délai, ayant à conſulter des Mémoires qu'il n'a pas préſentement ſous la main, & voulant, s'il le faut, écrire ſur les lieux.*

D'Amsterdam.

Les Hollandois ont envoyé cette année 124 Vaiſſeaux à la pêche des baleines, cinq ont péri dans les glaces, & les autres ſont revenus avec 390 baleines.

De la Haye.

Les États de Hollande & de Weſt-Friſe firent publier le 14 d'Octobre une Ordonnance qui fut envoyée aux Villes reſpectives de la Province. Par cette Ordonnance il eſt expreſſément défendu d'importer dans cette Province des bêtes à cornes, tant graſſes que maigres, à peine de 2000 florins d'amende, ou du fouet, ou du banniſſement perpétuel pour ceux des contrevenans qui ne pourroient pas payer l'amende. Il eſt ſeulement permis d'importer dans lad. Province juſqu'au 30 Novembre 1768, des bêtes graſſes de la Province de Friſe, pourvu que ces bêtes ſoient tranſportées par le Zuider-zée, & débarquées dans aucune autre Ville que Muyden, que le Batelier qui les tranſportera ſoit muni d'un certificat du Magiſtrat du lieu, où ces bêtes auront été engraiſſées. Enfin, il eſt défendu *juſqu'à nouvel ordre*, d'exporter directement ou indirectement aucunes bêtes à cornes de cette Province, ſous peine de confiſcation & de 100 florins d'amende.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Sept. 1768 dans les GE'NE'RALITE'S de

RENNES.

LIEUX des Marchés	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Auray.	25	3	7
Breſt.	36*		
Hennebon.	27	18	9
Lannion.	23	8	8
Morlaix.	19*	12	7
Nantes.	24	16	
Pontivy.	34	1	3
Quimper.	32	8	
Redon.	25	1	9
RENNES.	29	4	
St. Brieux.	22	4	
St. Malo.	28	17	1
Treguier.	21	7	6
Vannes.	20	6	1
Vitré.	22	16	6

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	26	5	9
Pain la liv.		2	11
Avoine le ſ.	7	3	10
Foin le q.	2	2	8
Paille le q.	1	1	7

LYON.

LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
LYON.	22*	17	1
Montbriſon.	18*	1	11
Roanne.	22	10	
St. Etienne.	22	12	2
Villefranche.	22	13	4

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	21	14	11
Pain la liv.		2	11
Avoine le ſ.	6	17	10
Foin le q.	3	2	8
Paille le q.	1	6	9

PARIS.

LIEUX des Marchés.	PRIX		
Beauvais.	32	13	3
Bray ſur Seine	0		
Brie C. Rob.	33		
Compiegne.	32	25	6
Corbeil.			
Coulomiers	34		
Dreux.	27	2	
Etampes.	31	5	7
Fontainebl.	29	14	
Joigny.	23*	12	
Mantes.	32	14	
Meaux.			
Melun.	32		
Montereau.	29	10	
Montlhery.	29	14	
Nemours.	29	10	
Pontoiſe.	34*	15	
Provins.	31	10	
Roſoi.			
S. Florentin.			
S. Ger. en L.			
Senlis.	25	1	
Sens.			

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	31	2	2
Pain la liv.		3	10
Avoine le ſ.	13	13	3
Foin le q.			
Paille le q.			

LETTRE

De M. Ducarne de Trelon.

L'exportation des grains, uniquement en farine, dont on voit le projet dans vos dernieres Gazettes, Meſſieurs, aſſureroit le peuple contre les diſettes, par le retard qu'elle occaſionneroit aux enlevemens, ainſi que l'obſerve judicieuſement l'Auteur de ce projet.

Il n'eſt pas vraiſemblable que 100 tonneaux de grains exportés en quatre eſpeces de farine, puiſſent produire à l'Etat 2250 ℔ plus que 100 tonneaux de grains exportés en nature, comme le préſente le compte ſimulé, qu'on en voit dans votre Gazette du 15 Octobre 1768; il eſt probable au contraire que la dépenſe de 2193 ℔ des quarts, clous, & papiers, tombera en charge aux Cultivateurs; mais malgré cette charge pour les Cultivateurs ſeulement, &

qui tournera en avantages pour d'autres branches de commerce, ſi cette exportation uniquement en farine n'éloigne pas l'Etranger acheteur, & ne diminue rien de la quantité de notre exportation; ſi la farine en quarts ſe tranſporte avec plus de ſureté, & ſe conſerve mieux que les bleds en greniers; & ſi enfin il n'y a d'autre inconvénient à craindre que la difficulté du tranſport par terre des quarts de farine, il me ſemble que l'exécution de ce projet eſt un degré de perfection à donner à l'Edit d'exportation; car enfin, en ſuppoſant des pays montueux où les quarts de 200 ℔, ne pourroient être tranſportés à dos de cheval ou de mulet, je ne vois pas que cela puiſſe faire un grand inconvénient; en tous cas, au lieu de quarts de 200 liv. on pourroit en faire de 125 liv. au moyen de quoi un cheval pourroit en tranſporter deux en balance. Ce qui me paroit le plus à craindre, c'eſt d'éloigner l'Etranger par les avantages que nous nous réſervons, & par la néceſſité où il me ſemble que nous les mettrions d'acheter le lievre dans le ſac.

ACCIDENT SINGULIER

Arrivé dans la Paroiſſe de Saint-Pierre-la-Cour, canton de Sillé-le-Guillaume, Dioceſe du Mans, en 1768, chez Tarot, Laboureur-Fermier de la Jutoniere.

Une vache, de grande taille pour le canton, laquelle avoit le tic de ronger & manger du linge ou de la corde lorſqu'elle en rencontroit, étant dans la pâture, & trouvant à terre le fouet du Bouvier, en rongea le bout de la corde, qu'elle avala avec le manche du fouet d'environ demi-aune de longueur, & de groſſeur à-peu-près du pouce, lequel y étoit bien attaché, ſans que perſonne s'en fût apperçu; le Bouvier chercha ſon fouet pour ramener ſes bêtes, ſans le trouver, ni ſe défier du vol qui lui en avoit été fait.

Cette vache qui étoit alors en très-bon état, ne mangea plus bientôt, ni ne buvoit, ou très-peu; elle devint de plus en plus très-maigre, ſans qu'on pût en découvrir la cauſe, ſans fievre ni aucun autre ſymptôme de maladie; on appella, on conſulta les gens de l'art, on lui fit prendre des remedes qui lui répugnoient beaucoup; environ ſix mois après il lui vint une thumeur au-deſſous du ventre, on lui appliqua des topiques à cet endroit, on ſoignoit cette bête comme pour l'apparence d'un abcès; en effet il ſe forma à cette tumeur de la matiere, on la perça, & un jour le Maître de la vache apperçut un peu de chanvre qu'il voulut tirer; mais y trouvant de la reſiſtance, il y employa la force, & fut fort étonné de tirer une corde qu'il étoit bien aſſuré de n'y avoir pas été miſe, & encore plus de trouver au bout un bâton; le Bouvier reconnut ſon fouet, ſe rappella l'époque du jour & du lieu où il lui avoit manqué; la vache a été guérie de ſa plaie, a repris ſon apétit & ſa chair, elle vient d'être vendue 50 écus.

L'ineptie des Médecins de bêtes de ce pays, ne permet pas de s'en rapporter aux raiſonnemens qu'ils font ſur cet événem[t] c'eſt pourquoi l'Art vétérinaire eſt prié d'exercer ſes connoiſſances ſur la conſtruction des parties intérieures de la vache, pour découvrir les moyens par leſquels cet accident a pu permettre la conſervation de cette bête, & même celle du veau qu'elle a donné pendant cette aventure, & comme elle a pu, avec ce corps étranger n'avoir pas les parties principales du corps gâtées, ni dérangées, puiſqu'elle s'eſt remiſe en bon état depuis qu'elle en a été délivrée. (*a*)

ANNONCES DE LIVRES.

Elémens d'agriculture phyſique & chymique, traduits du latin de M. Wallerius, Profeſſeur ordinaire en Chymie & en Metallurgie dans l'Académie royale d'Upſal, de la Société des curieux de la nature, &c. vol. in-12. à Yverdun.

Nous avons déjà dit plus d'une fois qu'il ſeroit à deſirer que les Cultivateurs fuſſent d'habiles Phyſiciens, par la raiſon qu'ayant une connoiſſance plus particuliere de la nature, ils en connoîtroient mieux les opérations, & ſeroient plus en état de profiter

(a) *Le fait nous a paru ſi extraordinaire, que nous aurions refuſé de l'inſérer dans notre Gazette, s'il ne nous eût pas été communiqué par des perſonnes qui méritent toute confiance à tous égards.*

des leçons continuelles qu'elle nous donne, & que le Cultivateur groſſier n'eſt pas capable d'entendre. Conduit par une malheureuſe routine qu'il tient de ſes ancêtres, rien ne peut vaincre les préjugés qu'il a reçus preſqu'en naiſſant. C'eſt toujours ſur les intempéries de l'air qu'il rejette la faute d'une mauvaiſe récolte, ſans vouloir convenir qu'elle vient le plus ſouvent d'une mauvaiſe culture. Un homme d'un tempérament foible & délicat, eſt toujours plus incommodé des mauvaiſes influences de l'air, que celui qui eſt d'une bonne conſtitution. Il en eſt de même des plantes, ſi elles ſont trop délicates, elles ne peuvent ſupporter les intempéries de l'air; ſi au contraire elles ſont fortes & robuſtes, elles reſiſteront à la malignité des ſaiſons. La culture raiſonnée peut leur donner cette force & cette vigueur par des moyens tirés de la nature même. Pour trouver ces moyens, il faut connoître les véritables principes de la végétation; faute de les connoître on s'égare, & ſouvent on ſe ruine par des expériences longues & diſpendieuſes. Le Cultivateur ignorant ſçait en général qu'il eſt d'uſage de donner des engrais à la terre; mais a-t il des principes pour appliquer à telle nature de terre, tel engrais & en telle quantité; il péche ſouvent, & par la qualité & par la quantité. Trop d'engrais nuit aux plantes, trop peu ne procure pas aſſez de fécondité à la terre.

Le Phyſicien qui a bientôt connu la nature d'une terre, s'apperçoit qu'elle a beſoin de tels ou tels ſucs nourriciers, & en telle ou telle quantité, ſelon la plante qu'il veut lui confier. Toutes ſes opérations ſont guidées par des principes ſûrs, & il a la ſatisfaction de voir ſes travaux récompenſés par d'heureux ſuccès.

M. Wallerius, perſuadé de ces vérités, a travaillé pour éclairer les Cultivateurs ſur leurs véritables intérêts, & leur donner une idée des connoiſſances qu'ils devroient avoir. Voici comme il s'exprime dans un endroit de ſa préface.

» *Nous connoiſſons pluſieurs Auteurs qui* » *ont fait part de leurs idées ſur l'agriculture* » *& ſur les moyens de l'améliorer; mais tous* » *s'accordent à croire*, que cet art doit être » fondé ſur la ſeule expérience, & que c'eſt » l'unique moyen d'y faire des progrès. » *Nous penſons au contraire, indépendamment* » *de ce qu'en a déjà dit Hypocrate*, que toute » expérience eſt trompeuſe, & *que les eſſais* » *qu'on fait, ſans avoir été précédés d'un raiſonnement convenable, ſervent auſſi peu que* » *les raiſonnemens qui ne ſe vérifient pas par* » *l'expérience. C'eſt pour cela qu'on ne doit* » *pas s'étonner de ce qu'un grand nombre de* » *perſonnes trompées par les expériences qu'elles ont faites, pour avoir admis le faux* » *ſans s'en appercevoir, en ont très-ſouvent* » *abuſé d'autres. Et nous ſoutenons que pour* » *bien traiter l'agriculture, on doit avoir re-* » *cours aux deux ſeuls moyens*, le raiſonnement & l'expérience.

Cet ouvrage eſt diviſé par chapitres, le premier traite des principes des végétaux; le ſecond des principes de la végétation en général; le troiſiéme de la vertu intrinſeque & multiplicative des ſemences; le quatriéme de la chaleur néceſſaire pour avancer la végétation; le cinquiéme de l'air, comme néceſſaire à l'avancement de la végétation; le ſixiéme de l'eau, comme néceſſaire à la végétation; le ſeptiéme de la terre, comme contribuant à la végétation; le huitiéme de la terre noire ou franche, en tant qu'elle contribue à l'avancement de la végétation; le neuviéme de l'argile, comme contribuant à la fertilité; le dixiéme des terres de crayes & de chaux, comme contribuant à la fertilité; le onziéme de la marne, ſous le même aſpect; le douziéme des terres ſabloneuſes & graveleuſes, idem; le treiziéme des ſels, idem; le quatorziéme de l'art d'avancer la vertu multiplicative des ſemences; le quinziéme de l'engrais des terres; le ſeiziéme du mélange des terres; le dix-ſeptiéme du labour, des ſemailles & de la culture des terres; le dix-huitiéme des moyens de lever certains obſtacles par rapport aux terres.

Nous donnerons dans les Gazettes ſuivantes une analyſe de ces différens chapitres.

COMMERCE.

EXTRAIT

D'une Lettre de la Dominique, datée du 30 Juillet.

» LEs proviſions, tant d'Irlande que de » l'Amérique ſeptentrionale, ſont extrê-

» mement abondantes, les François nous » apportent de belle farine de la Guade- » loupe, & il n'eſt pas étonnant que l'on ne » trouve point à vendre ici du ſavon de » Philadelphie, puiſque les François nous » apportent du bon ſavon d'Eſpagne à 3 ℔ » 10 ß ſterl. le quintal.

» On a ſaiſi ici derniérement deux petits » Navires, dont un d'Antigoa, pour avoir » importé du ſucre en pain, & l'autre de » l'eau-de vie de genievre de S. Euſtache. » Il y a actuellement 52 Vaiſſeaux à la » rade, dont 20 depuis 300 juſqu'à 800 ton- » neaux, qui chargent du ſucre. On aſſure » que le ſucre eſt de 15 pour cent meilleur » marché que l'année derniere, ce qui doit » être attribué à l'abondante récolte de la » Guadeloupe, il y a au Marché une quan- » tité immenſe de coton.

COLONIES ANGLOISES.

On apprend par des Lettres de Boſton & de Philadelphie, arrivées par la derniere malle, que le loyer des maiſons dans ces Villes, eſt tombé dans l'eſpace de 3 mois de 15 pour cent, ce qui prouve la déca- dence du commerce & la rareté des eſpe- ces en Amérique.

Depuis la paix il n'eſt pas entré une ſi grande quantité de ſucre dans l'Angleterre que cet Été, ce qui ſera certainement très- avantageux au puplic.

L'état d'entrée d'un ſeul jour, le 24 Sep- tembre, fait voir que l'importation dans le ſeul Port de Londres, monte à 14940 quin- taux venant de la Jamaïque, 3360 dito ve- nant d'Antigoa, en tout 18300, c'eſt à- dire à preſque mille bariques de ſucre, ce qui prouve en partie de quelle importance eſt le commerce des Indes occidentales pour la Grande-Bretagne, puiſque la plus grande partie du produit de cette conſommation, ſe paye par nos Manufactures, & en mê- me temps il a été importé à Londres le 23 Septembre, 4800 tonneaux d'eau-de-vie venant de Dunkerque.

DE LONDRES, *le 10 Octob. 1768.*

On dit que l'importation des gants & des mitaines de l'Etranger, cauſe aux Ouvriers qui travaillent les peaux, & aux marchands qui les vendent, un dommage de 30000 ℔ ſterl. par an.

Voici une remarque eſſentielle dans les circonſtances preſentes, c'eſt que les mar- chandiſes importées depuis trois mois dans le Port de Londres, ont excédé d'un tiers celles qui en ont été exportées pendant le même temps. Cette circonſtance n'annonce point à beaucoup près que le commerce & les manufactures de cette Nation ſoient en- couragées autant qu'elles devroient l'être.

Suivant le rapport de différentes lettres d'Italie, la récolte en ſoie y a été plus abondante cette année ci que depuis plu- ſieurs années, elle a ſurpaſſé infiniment l'at- tente des Négocians.

OBSERVATIONS

Sur les différentes couleurs qu'on peut tirer des végétaux pour la peinture & pour la tein- ture, par M. Buc'hoz, Médecin.

SECOND EXTRAIT.

Les anciens, dit M. Buc'hoz, ſe ſervoient pour teindre en jaune de l'acanthe, plante indigene à l'Italie & à la Provence. Le bois de garou qu'on trouve dans nos forêts, a ſervi auſſi au même uſage, mais en le faiſant bouillir avec le paſtel indigo, on en tiroit une couleur verte.

Faites infuſer le bois nefrétique (a) dans de l'eau, mettez cette eau dans un vaſe tranſparent, & elle vous paroîtra d'un beau jaune, pourvu que le vaſe ſoit placé entre l'œil & la lumiere; ſi au contraire vous tournez le dos au jour l'eau paroîtra bleue; les acides feront diſparoître le bleu, & l'eau, vue de quelque façon que ce ſoit, aura tou- jours la couleur d'or; en y ajoutant un ſel d'alkali, vous lui rendrez la couleur bleue.

Linder donne une maniere de faire avec les feuilles de bouleau une couleur jaune pro- pre à la peinture. Les feuilles du boureau noir de la Laponie, fourniſſent une plus belle couleur que celle de notre pays.

On teint en jaune les étoffes de laine avec les panicules des feuilles de caille-lait;

(a) *Ce bois nous vient de la nouvelle Eſ- pagne.*

cette plante eſt commune dans nos campagnes. On pourroit ſe ſervir de ſes racines pour teindre en rouge, & la ſubſtituer à celles de la garance. Les racines du caille-lait teignent en rouge les os des animaux qui en mangent.

La gomme-gutte, qui eſt le ſuc qu'on tire par inciſion d'un arbre qui croît à Cambaye, à la Chine près de Siam & dans l'Iſle de Ceylan, eſt d'un grand uſage dans la peinture, tant en Europe que dans les Indes, mais on s'en ſert rarement pour la teinture; la couleur qu'elle donne eſt d'un beau jaune.

Nous ne parcourerons point avec l'Auteur, les plantes, feuilles, racines, écorces dont on peut tirer le jaune pour la teinture. Nous renvoyons le Lecteur à la ſixiéme & à la ſeptiéme lettre de M. Buc'hoz. Une partie de cette derniere eſt employée à indiquer les végétaux dont on tire le rouge, le pourpre & le bleu. La garance, la croiſette de Portugal ne ſont point oubliées pour les teintures rouges.

On ne trouve parmi les végétaux, dit l'Auteur, que huit plantes qui puiſſent nous donner une couleur bleue. Celle par excellence eſt l'anil, ou la plante à indigo. Les autres ſont, le bluet, l'écorce du freſne, la maurelle qui croît aux environs de Montpellier, la petite campanule, le pied d'alouette, le galega de la zeylone, dont la préparation donne une couleur qui approche de celle de l'indigo, les feuilles de la guede pourries en maſſe qui forment les pains de paſtel.

Pour faire ces pains, on choiſit le temps de la maturité de la plante, on en coupe toutes les feuilles, on les met en tas afin qu'elles flétriſſent, obſervant de les tenir à l'abri du ſoleil & de la pluie; on les broie ſous la meule d'un moulin juſqu'à ce qu'elles ſoient réduites en pâte; on fait enſuite au dehors du moulin des piles avec cette pâte; on la preſſe pour cela avec les pieds, les mains, on la bat & on l'unit de peur qu'elle ne s'évente. Quinze jours après on ouvre les petits monceaux, on les broie de nouveau avec les mains, & l'on mêle avec le dedans la croute qui s'étoit formée deſſus. On fait enſuite de cette pâte de petites pelotes: on nomme ce travail *mettre en caque*, c'eſt-à-dire, qu'on met cette pâte dans de petits moules de figure ovale. On fait ſecher de nouveau ces caques; elles deviennent fort dures, & c'eſt pour lors qu'elles entrent dans le commerce ſous le nom de paſtel de Vouede. Quand on veut en faire ce que les teinturiers appellent la cuve, on les met tremper dans de l'eau.

La huitiéme lettre de M. Buc'hoz commence par l'indigo. L'Auteur décrit la maniere de le préparer, indique les moyens de connoître le bel indigo. Il paſſe enſuite aux plantes qui fourniſſent le violet, & finit par celles dont on tire le verd & le noir. Nous voudrions ſuivre l'Auteur dans tous ces détails, mais le Lecteur peut y ſuppléer en les liſant dans l'ouvrage même. Il eſt digne de la curioſité de ceux qui s'attachent à l'hiſtoire naturelle & aux arts.

Nota. M. Buc'hoz vient de publier ſa onziéme lettre. *Il y traite des plantes qui donnent un mauvais goût à la chair & au lait des animaux.* Nous en donnerons l'extrait. Elle ſe vend, comme les précédentes, chez Durand neveu, Didot le jeune, Cavelier, Lacombe, & chez l'Auteur, rue des Cordeliers, à l'Hôtel de Saintonge. Prix, 5 ß. On peut ſouſcrire pour l'année.

DE BORDEAUX, *le 19 Octobre. 1768.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere ſorte, 52 à 53 ℔, ſeconde ſorte, 48 à 50, troiſiéme ſorte, 44 à 46, quatriéme ſorte, 41 à 42, petits ſucres, 39 à 40, communs, 35 à 37, tête, 30 à 33. Sucre brut le quintal, de Léogane, 28 à 33, du Cap, 27 à 31, de Saint-Louis, 26 à 30 de la Martinique, 22 à 28. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 20 ß, d°. marchand, 19 à 19 ß 6 ₰, d°. vieux, 18 ß. Café S. Domingue, la liv. nouveau fin, 18 à 18 ß 6 ₰ d°. marchand, 17 à 17 ß 9 ₰, d°. vieux, 16 à 16 ß 6 ₰. Indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ 10 ß à 9 ℔, mêlé, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔, cuivré fin, 6 ℔, d°. marchand, 5 ℔ 16 à 18 ß, d°. ordinaire, 5 ℔ à 5 ℔ 10 ß. Coton Saint-Domingue, le quintal, 115 à 118 ℔, d°. de la Martinique, 100 à 105 ℔, gingembre gris, 20 à 22 ß, canefice, 40 à 50 ℔, cuirs tanés, 55 à 70 ℔, d°. en poil, 20 à 35 ℔, rocou, 21 à 23 ß, cacao de la Martinique, 13 ß ſyrop de rafinrie, le quintal 14 à 15 ℔. Eaux-de-vie, 125 ℔ les 32 veltes demandées. Elles étoient au 5 de ce mois à 175 ℔.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 29 Oct. 1768.*	CADIX. *le 11 Oct.*	MARSEILLE. *le 18 Oct.*	AMSTERDAM. *le 24 Oct.*
Amſterdam, . 55 7 8e	Paris, 77 à 100 j. de d.	Londres, . . 31 ¼	Paris, ... 54 ½
Lond. . . 32. 1 16e	Amſt. . . . . 95 ½	Amſt. . . . 54 ¼	Lond., 34 7 ½ à c j
Hambourg, . . 179	Lond. . 39 7 8e à 40	Cadix, . . . 15 2	Bord. . . . .
Madrid, . . 14 18	Madrid. . . au pair	Madrid, . . . 15 4	Madrid. . . . 94
Cadix, . . 14 15	MADRID. *le 17 Octob.*	Livourne, . . 97 ½	Cadix. . . . 93 ½
Livourne, . . 94	Londres, 40 5 8e à ¾	Naples . 1 . 86	Lisb. . . . .
Lyon, . . . ¾	Amſterd. . . . 96	Gênes, . . . 95 ½	Veniſe, . .
	Paris, . . 15 6 à 7	Paris, . . ¾ p % b.	Gênes, . . .
	Cadix. . . 1 ¾ p % p	Lyon. au pair ¼ p % b	Livourne, 86 ¼ à 3 8e.
		Montpellier au pair. 60j.	Hamb. . 33 ¾ à c. j.
		Piaſtres, . . .	

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 29 Octobre 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712		*marc.*
Du Mexique à . . .	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	710		
Ducats à	96	10	*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98	10	
Or à 20 karats à . . .	83		
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	15	
Piaſtres.	48 15 à 17	6	

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 18 Octobre.

	L'ONCE.
Or monnoyé	3 ℔ 19 ß 5 d.
dito en barres (*a*) . . .	3 19 5
Pieces de huit. Grandes pillares . .	5 5
d°. petites.	5 5
Grandes pillares du Mexique	5 5
d°. petites du Mexique.	5 5
Argent en barres (*b*) . .	5 6 ¼

(a) *Le prix de la Tour eſt 3 ℔ 18 ß.*

(b) *Le prix de la Tour pour l'argent blanc d'onze deniers de fin, eſt 5 ſchellings deux deniers.*

Quand le prix de la place eſt plus fort que celui que l'on en donne à la Tour où ſe frappe la monnoie, c'eſt une preuve que la balance de l'importation avec l'exportation n'eſt point favorable à l'Angleterre. C'eſt qu'il n'entre pas en Angleterre autant de matieres d'or & d'argent qu'il en ſort. *Cantillon, eſſai ſur le commerce.*

Navires en armement.

DU HAVRE, *le 19 Octobre 1768.*

Le Navire le *Felix*, de 140 tonneaux, Capitaine *Leſage*, eſt en charge dans ce Port pour la Guadeloupe, & partira à la fin de Novembre prochain. Ceux qui voudront y charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à M. *Potain*, Armateur, ou au Capitaine.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port le Navire le *Saint-Jean de Pulcherie*, de 100 tonneaux, Capitaine *Bourdon* de Cherbourg, Armateur M. *le Bourgeois* au Havre, pour la Martinique, & il partira auſſi à la fin de Novembre.

Ce Navire eſt le même qu'on a précédemment annoncé en charge pour la Martinique ſous le commandement du Capitaine *Hervieux*.

DE NANTES, *le 21 Octobre 1768.*

Les Navires François la *Placelliere*, de 300 tonneaux, Capitaine *Gaudin*, Armateur M. *Cornu*; le *Chavigny*, de 450 tonneaux, Capitaine *Fourneau*, Armateur M. *Gruel*; le *Comte de Menou*, de 400 tonneaux, Capitaine *Berthomé*, Armateur MM. *du Collet* pere & fils, ſont en charge dans ce Port, le premier pour Léogane, le ſecond pour le Cap; & le troiſiéme pour le Cap auſſi, mais par la Guadeloupe.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port 6 Navires étrangers, ſçavoir; la *Maria Anna*, de 150 tonneaux, Capitaine *Weybe Rinſes*, Interprete le ſieur *Van Neunen*, pour Amſterdam; le *Par hazard*, de 120 tonneaux, Capitaine *Teches Ramkes*, Interprete le ſieur *Odiette*, pour Roterdam; l'*Eſpérance*, de 120 tonneaux, Capitaine *Frans Tecklemborg*, Interprete le ſieur *Odiette* pour Hambourg; la *Notre-Dame de la Conception*, de 45 tonneaux, Capitaine *Jacques Echeveria*, pour S. Sebaſtien; la *Fortune*, de 52 tonneaux, Capitaine *Pierre Nozedat*, pour le Ferol; la *Conception*, de 50 tonneaux, Capitaine *Dominique de Menderichaga* pour Bilbao, le ſieur *Gros*, Courtier pour ces trois derniers Navires.

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Du 10 Août 1768,

CONcernant les alignemens des mûrs de clôture & édifices à conſtruire ou à reconſtruire ſur la traverſe de Soiſy ſous Etiolles, ſuivant le plan qui en a été dreſſé en exécution de l'Arrêt du Conſeil du 27 Février 1765.

Autre du même jour, qui ordonne que l'Arrêt du Conſeil du 10 Janvier 1761, concernant la perception des droits municipaux ſur les foins dans la Ville de Chaumont en Vexin, ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur; en conſéquence que le droit de dix ſols ſix deniers qui ſe perçoit par chaque cent de bottes de foin dans la Ville de Caudebec, ſera également perçu ſur les trefles, luzernes & autres fourrages.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de N.
Aliſſan,	7e.	L.	7
Garnier,	9e.	L.	5
Raynal,	10e.	L.	5
De Pigis,	11e.	F.	5
De Tournieres,	15e.	M.	8
Caron,	16e.	J.	5
Clouet,	19e.	J.	5
Bonnet fils,	20e.	M.	8
Baillot,	23e.	L.	5
Hurel,	28e.	J.	8
Bonnet pere,	38e.	L.	7
Nau,	41e.	L.	8
De Fays,	42e.	M.	8
De la Rue fils,	50e.	J.	5
Philippes,	52e.	J.	7
Bouron,	62e.	J.	8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS,

Oct. 1768.	*Jeudi 27.*	*Vendredi 28.*	*Samedi 29.*
Ac. des Indes.	1190		1190
Emp. de la Com.	425		
Prom. à 5 p ⅋.	21		
Prom. à 4 p ⅋.	43		43
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes	872 ½		872 ½
Amortiſſement			
2ſ. p. l. du Dix.	12		
3e. Loterie.	6		5
Annuites.		FESTE.	305
Coup. d'An.	60		
Emp. de 10 mil.	38 ½		38
Emp. de 30 mil.	39. 39 ½		39. 39 ½
Coi. 1759.			42 ½
Canada.	44		44
4e. L. Epoques	15 ½		15 12e. 20
Nouette	38 38 ½		
Ac. de la caiſſe	1192 ½		1192 ½
CONTRATS.			
tirage de la C.	2e 393. 5e. 334		
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 88.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 15 au 22 Octobre 1768, il eſt entré dans ce Port 4 Navires François & 8 Etrangers ; ſçavoir, des François, l'*Eglier*, Capitaine *Maſſon* de Rouen, venant de la Rochelle chargé d'eau-de-vie & de coton pour le Havre, le ſurplus de ſon chargement pour Rouen ; la Gabarre du Roi *Marie*, commandée par M. *Frezier*, Lieutenant de Vaiſſeau, venant de Breſt chargé de chanvre, cordages & autres effets pour le ſervice de la Marine ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Savary* du Havre, venant de la Guadeloupe en 49 jours chargé de marchandiſes des Colonies ; le *Prophête Daniel*, Capitaine *Flouest* de Dieppe, venant de Petersbourg avec chanvre, ſoie de porc, crins de cheval, cuirs de Ruſſie, pelleteries & autres ; des Etrangers, la *Miſéricorde*, Capitaine *Dellano*, Eſpagnol ainſi que le ſuivant ; le *Bon Nicolas*, Capitaine *de Balle*, venant tous deux de Saint Ander chargés de laine ; le *Fils Cadet Gabriel*, Capitaine *Roeder* Hollandois, venant de Rouen chargé de bois de conſtruction, & caſche pour Breſt ; l'*Unité*, Capitaine *Cuthbert* ; les *Freres*, Capitaine *Worhman* ; le *Bon*, Capitaine *White*, tous trois Anglois, venant tous trois de Grecnock chargé de 154 boucauts de tabac pour Paris, le ſecond venant du même endroit, & le troiſiéme venant de Glaſcow, chargé de 619 boucauts de tabac pour le Havre ; les *Deux Amis*, Capitaine *Tompſon* de Corck, venant de ce même endroit chargé de bœuf, ſaumon, beurre ſalé & peaux de chêvres ; le *Roi Stanislas Auguſte* de 500 tonneaux, Capitaine *Fenner* de Dantzick, venant d'Archangel chargé de 107 balles de chanvre, & 1600 gonnes de goudron.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port le 21 du même mois les Navires l'*Eglier*, Cap. *Maſſon*, allant à Rouen avec le reſte de ſon chargement pris à la Rochelle ; le *Fils Cadet Gabriel*, Capitaine *Roeder*, venant de Rouen allant à Breſt chargé de bois de conſtruction.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 14 au 21 Octobre 1768, il eſt entré dans ce Port 9 Navires François & 5 Etrangers ; ſçavoir, des François, le *Vicomte de Choiſeul* de 300 tonneaux Capitaine *le Pont du Fortin*, venant des Cayes ; la *Marie Claire* de 200 tonneaux, Capitaine *Dupleſſis*, venant de la Martinique chagé avec le précédent de 1199 bariques 20 tierçons 44 quarts de ſucre terré & tête, 19 futailles 2 ſacs de cacao, 2 futailles 3 bariques 1 tiorçon 23 quarts 1 baril 3 ſacs de café, 98 balles & ballots de coton, 2 bariques 4 quarts d'indigo, 22 madriers de bois d'acajou, 10600 liv. de bois de Campeche, 29 milliers de bois de gayac, ſyrops, liqueurs, tafia, confitures, huile de Palma Chriſti ; la *Jeune Urſule*, Capitaine *Michel Maignein*, venant de Dunkerque avec aigre de vitriol, lin, pipes à fumer, plomb en ſaumons, callemandre, burats, houblon, mercerie, amadoue, ſuif, quincaillerie, fil & graine de lin ; la *Marie Théophile*, Capitaine *Hamont*, venant de Marſeille à la conſignation de M. *Bailly* aîné, chargé de 65377 livres de ſavon, 3 pieces d'huile d'olive, manne, encens, amandes caſſées, gomme, droguerie, oignons d'eſquine, éponges, miel, alun, coton filé, noix de galle, ſoufre, ſumac, fleur de ſoufre, quina, liege en planches, ſemen contra, térébenthine, peaux de maroquin, bouchons de liege & roſée de vie ; la *Marie Théréſe*, Capitaine *Jean le Biboul*, venant de pont l'Abbé avec poiſſon ſec ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Yves Guenego*, venant d'Aurai avec ſardines preſſées, vin de Malaga, Marſeille & Cognac ; le *Bon Ami*, Capitaine *Pierre le Bozec*, venant de Douarnenès avec ſardines preſſées & ſprots ; l'*Amériquaine*, Capitaine *Louis Mercier*, venant de Camaret avec liege en planches ; le *Saint Pierre*, Capitaine *Charles Bourdon*, venant de Dieppe avec verres à vitres & rogue ; des Etrangers, le *Jacob & Anna*, Capitaine *Petter Juel*, venant de Stavanger ; la *Dame Etta*, Capitaine *Jan Klaas en Hulſt*, venant de Konigſberg ; le *Prophête Eliſée*. Capitaine *Geardes Lodewiks*, venant de Dantzick avec planches de ſapin, eſparts & laine ; la *Demoiſelle Rebecka*, Capitaine *Jean Borchers*, venant de Bremen ; la *Notre-Dame du Roſaire*, Capit. *François Ugalde*, venant de Vannes ſur leſt comme le précédent.

Mutilé - Mauvaise impression
meilleure copie disponible
best copy available

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 5 Navires François & 3 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Daphé*, Capitaine *Broban*, allant à Saint Domingue; la *Diane*, Capitaine *Viné*, allant à Cayenne; l'*Aimable Pelagie*, Capitaine *Gaſton*; le *Printemps*, Capitaine *Chauvet*, allant tous deux à Cadix chargés de peaux de veaux corroyees, toile, étamine, draperie, bas de fil, mouchoirs, baudriers & orge; le *Serieux*, Capitaine *Dalleſt*, allant à Marſeille avec cercles & vieilles bariques; des Etrangers, la *Conception*, Cap. *Bl. Arteaga*, allant à Bilbao avec coton filé, quincaillerie, peaux de veaux corroyées, fayence, toile, ſucre terré, ſavon, chapeaux, coutil & cacao; l'*Etoile du Matin*, Capitaine *Dirk Olgens*, allant à Dort; le *Jeune Jacob*, Capitaine *Dirk Koſter*, allant à Amſterdam chargés tous deux de ſucre brut & terré, pierres a fuſils, indigo & café.

DE LA ROCHELLE, *le* 20 *Octobre* 1768.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires l'*Aimable Marguerite*, Capit, *Carbonnel*; l'*Heureuſe Marie*, Cap. *Maux*, venant tous deux de la Martinique; le *S. Pierre*, Cap. *Fontaine* venant de Cayenne; l'*Archimede*, Capit. *Bertrand*, venant de Saint Domingue chargé avec les précédens de 2 bariques 6 tierçons 4 quarts 1 ancre d'indigo, 396 bariques 35 quarts de ſucre brut, 67 bariques 16 quarts 1 ancre de ſucre terré, 92 bariques deux quarts 1 ancre de rocou, 3 bariques 3 quarts de cacao, 1 barique 22 tierçons 63 quarts 3 ancres 1 demi-ancre 1 ſac de café, 88 balles 44 demi-balles de coton & 1200 liv. de bois de campêche.

Prix courants de quelques denrées.

Le vin eſt ſi verd cette année qu'il en faut dans les Iſles d'Oleron & de Rhé 12 bariques pour faire 27 veltes d'eau-de-vie. Cette liqueur eſt demandée en Oleron à 135 liv. & en Rhé à 150 liv. mais il y a peu de vendeurs à ces prix; elle vaut à Cognac de 175 à 180 livres; celle de la Rochelle eſt de 160 à 162 livres.

Le ſel de chaudiere de Seudres, 840 livres; dito blanc 880 livres; en Rhé 1000 livres avec apparence de monter encore.

Froment de 216 à 217 liv.; orge 107 liv.

Sucre brut de 24 à 30 liv.; dito blanc, troiſiéme ſorte, de 44 à 45 liv. 10 ſols; café de S. Domingue, de 18 à 18 ſols 3 deniers; café de la Martinique 19 ſols 6 deniers; coton de Saint Domingue 120 liv.; dito de la Martinique 110 liv.; dito de Cayenne de 150 à 160 liv.; indigo cuivré de 5 liv. 15 ſols à 6 liv.; ſyrop 15 liv.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 20 Septembre au 9 Octobre 1768, il eſt entré dans ce Port 56 Bâtimens François & 22 Etrangers; des premiers, trois venoient des Colonies; ſçavoir; la *Troqueuſe*, Cap. *Etienne Laugier* de Marſeille, parti du Port au Prince; le *Poſtillon*, Capitaine *Pierre Patot* de Martigues parti du Cap; l'*Amélie Angélique*, Capitaine *Nicolas Guien* de Marſeille, parti du Fort-Royal Iſle de la Martinique chargé ainſi que les autres de marchandiſes du cru des Colonies; les autres venoient de Terre Neuve, de Stockholm, de Bareith, de Cheſter, de Roterdam, de Nantes, de Cadix, de Mogador, de Bonne, de la Canée, de Smyrne, de Salonique, de Terraſſa, de Scala nova, de Negrepont, de Conſtantinople, d'Athènes, de Patras, de Modon, de Trapano, de Tarente, de Catarolo, de Siſſo, de Schilachi, de Miſſelonge, de Naples, de Caſtillon, de Layaſſe, de Civita-Vechia, de Livourne, de Portofarino, de Carthagene, de Cagliari, de Calvy, de San Remo, de San Fiorenzo, de la Baſtie, de Genes, de Nice, de Savone, de Final de la Cale, de Port-Maurice, de Morviedre, de Cannes, de Toulon, chargés de diverſes marchandiſes & ſurtout de bled & d'huile.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port du 3 au 9 Octobre 57 Navires François & 11 Etrangers; des premiers, le Navire le *Caſſius*, Capitaine *Jean-Louis Bainville* de Marſeille, alloit au Cap; les autres alloient à Menton, à la Ciotat, à Toulon, à Cannes, à Cette, à la Cale, à Agde, à Saint Chamas, à Saint Tropès, à Antibes, à Genes, à Nice, à Bormes, à Bandol, en Corſe, à Civita-Vechia, à Naples, à Barcelonne, à Conſtantinople, à Acre, à Smyrne, à Saint Nazaire & à Dunkerque, chargé de diverſes marchandiſes du Levant & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

Mutilé - Mauvaise impression
meilleure copie disponible
best copy available

GAZETTE *DU COMMERCE,* DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1768. Du Mardi 25 Octobre.

AGRICULTURE.

DE STOCKHOLM.

UN Suédois a enſeigné, pour une petite récompenſe, à pluſieurs Habitans d'une campagne où il habite dans ce Royaume, le moyen de faire de l'eau-de-vie avec du ſeigle & de la drêche, & il a prouvé la poſſibilité d'en faire onze pots Suédois de bonne qualité, moyennant un demi-tonneau de ſeigle & quatre *cappars* de drêche, meſure Suédoiſe, ſans que la plus grande chaleur de l'Eté y ſoit contraire; ce qui fait le double de ce que la même meſure avoit coutume de donner, même au fort de l'hyver. Par ce moyen le Royaume épargnera annuellement plus de 200,000 tonneaux Suédois de bled.

Prix du grain à Londres, le 4 Octobre 1768.

	shillings.
Le quarter de 472 liv. de 16 onces. (*a*)	
De Froment	32 à 38
De Drêche	23 à 28
De Seigle	18 à 19
D'Orge	16 à 22
D'Avoine	11 à 15

(a) *Voyez les obſervations qui ſont dans la Gazette précédente, au ſujet de l'évaluation du quarter.*

Le quarter du meilleur froment étant à 38 shillings, c'eſt ſur le pied de 25 ℔ 16 ß 6 d. de France le ſeptier de Paris.

LETTRE

De M. Deſpommiers, aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

Les préjugés ont arrêté dans tous les temps, & l'incertitude a ſuſpendu les choſes les plus intéreſſantes à l'humanité. On diſpute ſans fin ſur la préférence de la culture des chevaux à celle des bœufs; moi-même j'ai cru long-temps que la premiere l'emportoit ſur l'autre.

Je n'obſerverai pas, comme déciſif, l'uſage univerſel des bœufs dans toutes les parties du monde, depuis le commencement, juſques long-temps après Auguſte, ce ſeroit des raiſonnemens; l'expérience ſeule doit décider.

Employé par le Gouvernement depuis pluſieurs années pour l'amélioration de l'agriculture, j'ai été convaincu, après l'examen le plus réflechi, que le bœuf étoit ſuſceptible de vîteſſe, plus fort que le cheval, mais bien moins difficile à nourrir, & qu'une méthode mal entendue avoit empêché d'en tirer tout l'avantage. Afin qu'il ne me reſtât aucun doute, je réſolus de voir en grand, & dans un canton où l'uſage des chevaux fût général.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Un de mes Métayers nommé Baraut, Élection de Nemours, n'avoit plus au commencement de Juin ni foin, ni avoine, il avoit déjà conſommé toute l'avance que je lui avois faite de ce grain. Ses guérets d'environ 40 arpens n'étoient pas levés, ſa détreſſe étoit extrême, il n'entrevoyoit de tous côtés que l'horreur de la pauvreté. Je lui fis vendre ſes chevaux, & j'y ſubſtituai quatre bœufs. Deux, & un ſeul homme, ont toujours ſuffit à la meilleure culture, les guérets ont été levés, binés, tiercés, & on les ſeme en bled après les avoir tous marnés; des pâturages médiocres leur ont donné une nourriture ſuffiſante. Ils égalent en viteſſe les meilleurs chevaux, charient plus peſant.

J'ai acheté à bon compte de jeunes taureaux, qui domptés tour à tour, feront par la vente des anciens bœufs un objet de gain important.

Il n'a fallu juſqu'ici ni foin ni avoine. Le foin nourriſſant l'hyver des beſtiaux de toute eſpece, le Métayer a toute ſon avoine à vendre. Une méthode auſſi ſimple donne la vie à ce Cultivateur, il reſpire; ſans recourir aux expédiens les plus ruineux, il peut ſans peine payer les contributions de l'État.

M. le Marquis de Mirabeau fait régir dans le voiſinage une de ſes terres par le ſieur Douſſot, je lui ai procuré quatre bœufs, il eſt incroyable combien cet homme habile a fait avec eux d'ouvrage, & ſans aucune autre dépenſe que le Conducteur, tous ſont frappés d'un avantage ſi certain, on n'objecte rien, & j'eſpere être imité au printemps, ou lorſque l'on aura vu la ſuite. Celui qui manque de pâturage peut ſemer, ou treffle, ou une autre prairie analogue à ſon ſol, dont il réſervera un morceau pour la graine. Par le moyen d'un parc ſimplement fait de claies, il procurera à ſes bœufs une nourriture abondante, & fumera ſes terres par parties.

Monſieur Del'Averdy a ſous ſes yeux la preuve de la viteſſe & de la culture économique des bœufs. Lorſque j'ai eu l'honneur de lui propoſer ma méthode, ce miniſtre daigna lui-même entrer dans le détail, & voulut courir tous les riſques d'une expérience qui a paſſé mes eſpérances.

De Cauterets, *le 8 Octobre 1768.*

Le 7 au ſoir il s'éleva un vent prodigieux qui fut accompagné de coups de tonnere & d'une pluie très-abondante, le temps eſt reſté dans cet état pendant toute la nuit, & le lendemain on éprouva une inondation terrible; le Gave a emporté tous les ponts de communication du Village à la fontaine de la Raillere & aux autres ſources qui ſont au-deſſus, jamais perſonne ne l'avoit vu de cette force; ſes effets ſont énormes, il entraîne des arbres en quantité, & les pierres qu'il fait rouler font un bruit éffroyable; les maiſons qui avoiſinent cette riviere, courent le plus grand riſque, cependant il n'y a qu'un moulin attenant à la maiſon de la baſſe (la plus conſidérable du lieu) qui ſoit emporté, mais le derriere de cette maiſon riſque beaucoup de l'être; les prairies ſont ravagées, & le degât paroit encore inappréciable. Les perſonnes qui habitoient les maiſons voiſines du Gave, ne ſe croyant point en ſureté, les ont abandonnées pour ſe loger dans celles qui ſont les plus éloignées de ce torrent.

MANIERE

De préparer les macaronis, ſorte d'aliment en uſage à Naples & dans pluſieurs autres Villes d'Italie & d'Allemagne, tirée du voyage manuſcrit de l'Europe, par M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au ſervice de Pologne.

Les macaronis ſont trop connus pour m'arrêter ici à les décrire, je ne veux parler que de la maniere dont on les prépare de même que les autres pâtes qui ſont un objet conſidérable de commerce pour les Villes de Naples & de Gênes. Je n'examinerai pas non plus ſi cette nourriture eſt abſolument ſaine ou non, j'obſerverai ſeulement que quelques médecins Italiens la conſeillent aux malades, ſur-tout les *vermicelli*, comme un aliment de facile digeſtion, & que d'autres attribuent à l'uſage continuel des macaronis les maladies du foie, de la rate & des hypocondres, qui ne ſont que trop communes dans preſque toute l'Italie. Cependant comme les macaronis ſont quelquefois un mêt recherché pour d'autres Nations, je vais décrire les procédés que l'on ſuit pour les faire.

On fait moudre du froment un peu plus gros qu'à l'ordinaire, pour en avoir une

farine que l'on nomme *semola*, on la ſépare du ſon en la faiſant paſſer par des tamis ordinaires. Cette farine ſe paitrit avec de l'eau commune. Comme il ſeroit très difficile de la pouvoir mêler avec toute l'exactitude poſſible, on a recours à une machine très-ſimple, elle conſiſte en une forte table de bois de deux pieds & demi de haut, qui n'a de rebord que de trois côtés, & qui eſt un peu inclinée vers l'endroit où elle n'en a point. 2°. On adapte à cette table un long levier de bois dont une partie eſt faite en forme de couteau. Ce levier eſt attaché par une de ſes extrêmités, à peu près comme ces couteaux dont on ſe ſert chez des Boulangers pour couper le pain ſur le champ. Ce levier ainſi fixé a la facilité de ſe mouvoir ſans le ſéparer de cette table où il eſt attaché par un anneau de fer. C'eſt ſous cette eſpece de couteau que les *Macaronari*, ou faiſeurs de macarons mettent leur pâte, déjà trop épaiſſe pour être remuée & mêlée avec les mains, ils la diviſent & la triturent à l'aide de ce long couteau. Comme cette opération demande de la force, ils ont jugé à propos d'attacher cet inſtrument à quelques pieds de diſtance du bout qui eſt fixé à pluſieurs cordes tordues enſemble & attachées horizontalement d'un des montans ou pieds de la table à l'autre, environ à deux pieds & demi. Ces montans s'élevent au-deſſus de la table d'environ deux pieds. Les cordes tordues font reſſort & facilitent la levée du couteau. Des hommes aſſis ſur l'autre bout le font agir en ſautant, ce qui fait un exercice également pénible pour les Ouvriers, & ſingulier pour les ſpectateurs. La pâte de macaroni étant bien triturée, on la met ſous la preſſe pour lui donner la forme ſous laquelle on les connoit ; la piece de bois ſur laquelle la preſſe agit, eſt creuſée de maniere qu'elle puiſſe recevoir une certaine quantité de pâte qui ſe place ſur une groſſe plaque de bronze, percée d'un nombre infini de trous plus ou moins larges, ſelon la groſſeur que l'on veut donner aux macaronis, ou ſi l'on en veut faire du vermicelle.

La preſſe agiſſant avec force ſur cette pâte, l'oblige à paſſer par ces petits trous comme au travers d'une filiere ; un homme placé dans une eſpece de petite cave pratiquée ſous la preſſe, reçoit les *macaronis*, les évente pour les ſecher, & les coupe enſuite quand il les juge d'une longueur convenable. On met quelquefois un réchaud de feu dans cette petite cave pendant l'hyver pour faciliter cette opération. On met ſecher les macaronis ſur des roſeaux dans de grands magaſins, ils ſont alors au degré que l'on deſire. La preſſe reſſemble aux preſſes ordinaires, avec cette différence que le cercle ſupérieur de la lanterne porte des dents de fer d'une certaine largeur, contre leſquelles on place un morceau de bois qui appuie de l'autre bout contre un des montans de la preſſe. Cette précaution empêche que la matiere des macaronis ne regagliſſe contre la preſſe quand on embarre de nouveau, & empêche les macaronis qui ſont déjà hors de la filiere, de ſe rompre. On met pluſieurs tourteaux de bois, ſemblables à des fromages de Hollande ſur la matiere des macaronis, afin que l'action de la preſſe puiſſe ſe faire ſentir juſqu'au fond de la cavité, ce qui ne pourroit pas arriver ſans leur moyen. Les tourteaux doivent être de même diametre que le trou. La couleur jaune que l'on donne aux vermicelles, n'eſt due à autre choſe qu'à une légere infuſion de ſaffran dans l'eau avec laquelle on les paitrit. Les macaronis ſont la principale nourriture du peuple de Naples, & ſes delices, les Grands mêmes ne la dédaignent point, enfin tout s'en nourrit, comme on peut le remarquer dans un grand tableau que j'ai vu à Portici (*) où des Napolitains de tous les rangs, les chiens & les chats ſont repréſentés mangeant ce mêt chéri, qui eſt d'ailleurs à très-vil prix.

(*) *Portici eſt une maiſon de plaiſance du Roi des deux Sciles au pied du Mont-Veſuve, ſur les bords de la mer, dans la plus terrible & la plus belle ſituation en même temps. Les appartemens ſont meublés avec goût, & les jardins ne ſont point encore finis. C'eſt à Portici qu'eſt cette fameuſe collection d'antiquité trouvée dans les ruines d'Herculane, Ville engloutie par le Véſuve. Portici eſt preſque au-deſſus, & doit craindre un même ſort. Les tremblemens de terre y ont déjà cauſé de grands dommages.*

SUITE *de l'Avis aux Propriétaires des Terres.*

Ceux qui voudroient avoir de grands & gros arbres en état de ſe défendre d'eux-mêmes des inſultes des paſſans, & de marquer tout de ſuite du grand, pourront les venir voir & les marquer, on les leur donnera tels qu'ils voudront, depuis 30 juſqu'à 50 ß, avec garantie & promeſſe d'en fournir *gratis* à la place de ceux qui mourront, de 4 pieds plus hauts que ceux qui mourront à la fin de la premiere année de leur plantation.

L'on fournira des groſſes ſouches à 10 ſols, des moyennes à 5 ß; du gros plant choiſi, bien enraciné, à 3 ß, & du petit à 18 deniers: le tout rendu à Paris, ainſi que toutes les eſpeces d'arbres, en la demeure de ceux qui en demanderont.

Pour planter les arbres de 20 ß, il faut faire des trous de 4 pieds carrés ſur deux pieds & demi de profondeur; mettre le gazon des deux côtés, la bonne terre d'un côté, & la médiocre du quatriéme côté, piocher le fond dudit trou en 6 pouces de hauteur, & y laiſſer la terre.

Les trous des groſſes ſouches de la même meſure; ceux des petites, de 3 pieds carrés & de 2 pieds de profondeur.

Les arbres des quinconces, à 9 pieds de diſtance; ceux des ſouches, à 5 pieds de diſtance; ceux des avenues, à 12 pieds; faire tous ces trous le plutôt poſſible. La terre ſe mûrit, les trous s'imbibent, & lorſque l'on plante leſdits arbres ou ſouches, mettre les gazons dans le fond du trou, enſuite de la bonne terre dans le milieu du trou en monticule; poſer les arbres ou ſouches deſſus, que l'on appuie pour faire entrer les racines, que l'on couvre du reſtant de la bonne terre, en rempliſſant à la main, ou avec un bâton arrondi, tout le vuide des racines, & enſuite remplir les trous avec la médiocre terre qui en eſt venue.

Pour les petits plants, des plains de boſquets ou remiſes, défoncer le terrein de deux hauteurs de fer de bêche; ôter les pierres; mettre les gazons dans le fond, enſuite faire un trou de bêche, dont on tient la terre ſur la bêche, & un homme met le plan dans le milieu; l'on renverſe la terre à l'entour, & un troiſiéme homme la range de façon que l'œil du plant ſe trouve raſe-terre, & bombe la terre à l'entour: le tout à 2 pieds & demi de diſtance les uns des autres.

Ceux qui voudront voir leſdites pepinieres, s'adreſſeront au ſieur DUFOUR, *Marchand, à la porte de l'Orangerie de Verſailles, qui les y fera conduire.*

Et ceux qui voudront en acheter, s'adreſſeront à M. THIOLAT, *Négociant, rue Saint-Sauveur, près la rue des Deux-Portes.*

On eſt prié d'affranchir les lettres.

AUTRE.

Un particulier a deſſein de planter dans environ 20 arpens de terre une oſeraie en oſier franc, appellé autrement oſier rouge, propre pour les Tonneliers & pour lier les vignes. Mais avant de le faire, pour opérer ſûrement, il deſireroit ſçavoir: 1°. La qualité du terrein propre audit oſier.

2°. S'il y a pluſieurs eſpeces dudit oſier, laquelle eſt la meilleure.

3°. Le temps le plus propre pour le planter, avant ou après l'hyver.

4°. La maniere de le planter, ou par boutures, ou en rangs & coudé comme la vigne.

5°. A quelle diſtance ces oſiers doivent être plantés ſur chaque plate-bande ou pouſſée, & à quelle diſtance il doit faire chaque plate-bande.

6°. La maniere de cultiver l'oſier la premiere & ſeconde année, & à quel âge on peut commencer à couper les rejettons de chaque plant, & la maniere de les couper.

ANNONCES DE LIVRES.

The complete farmer. Le parfait Fermier, ou Dictionnaire de toutes les parties de l'agriculture, contenant les différentes méthodes de cultiver & d'améliorer les diverſes eſpeces de terres ſuivant les principes de l'ancienne & de la nouvelle culture.

Ce Dictionnaire renferme ce qu'ont écrit les meilleurs Auteurs, tels que Linneus, MM. de Chateau-vieux, le Marquis de Turbily, Platt, Evelyn Mortimer, Tull, Ellis, Miller, Hale, Liſle, Roque, Mills, &c. On trouve dans cet ouvrage nombre de

nouvelles découvertes ſur la maniere d'élever & de nourrir les différentes eſpeces de beſtiaux, & la méthode de gouverner les abeilles ſans être obligé de faire mourir ces laborieux inſectes.

Cet ouvrage eſt dû à une Société d'agriculture dont pluſieurs ſont Membres de la Société établie pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce, il forme un gros volume in-4°. ſeconde édition, prix 1 ℔ ſterl. & 5 ſchellings relié, ou 28 ℔ 12 ß de France, chez Baldoin, rue du Pater noſter à Londres.

Dixiéme Lettre de M. Buc'hoz, ſur le lin de Siberie, in-8°. 1768. A Paris, chez Durand neveu, Didot le jeune, Cavelier, Lacombe, Libraires, & chez l'Auteur, rue des Cordeliers à l'Hôtel Saintonge. Prix, 5 ß. L'eſpece de lin dont il eſt parlé dans cette lettre, paroît mériter l'attention des Cultivateurs, & ſur-tout des propriétaires de terre. Nous ferons connoître inceſſamment cette plante & ſes avantages, d'après la lettre de M. Buc'hoz.

COMMERCE.

RÉPONSE

A la queſtion d'aſſurance inſérée dans la Gazette du Commerce N°. 65.

LE parere n'apprend pas ſi la réaſſurance dont il s'agit eſt faite ſur bonnes ou mauvaiſes nouvelles, & renonciation à la lieue & demie par heure, c'eſt pourtant de cette convention que l'aſſurance peut avoir ſon effet, art. 40 du tit. 6 de l'Ordonnance de la Marine, 1685, ou être annullée, art. 39 dudit tit. ſi elle n'eſt pas ſtipulée.

L'art. 39 porte, » s'il ſe trouve que de » l'endroit de la perte du Vaiſſeau, la nou» velle en ait pu être portée avant la ſigna» ture de la police, dans le lieu où elle a » été paſſée, en comptant une lieue & de» mie pour heure, l'aſſuré ſera préſumé » avoir ſçu la perte; dans ce cas une aſſu» rance eſt nulle de droit.

L'Art. 40 porte au contraire, » que ſi » l'aſſurance eſt faite ſur bonnes ou mau» vaiſes nouvelles, elle ſubſiſtera, s'il n'eſt » vérifié par autre preuve que celle de la » lieue & demie pour heure, que l'aſſuré » *ſçavoit* la perte avant la ſignature de la » police, dans ce cas aucunes préſomptions » ne peuvent faire annuller une aſſurance.

Il eſt à croire que l'aſſurance qui donne lieu à la conteſtation, eſt faite ſur bonnes ou mauvaiſes nouvelles, avec renonciation à la lieue & demie pour heure, comme il eſt en uſage de le faire à Nantes; cette convention eſt d'une telle force ſur cette place, & eſt entendue & ſuivie de maniere qu'une pareille aſſurance ne peut être annulée qu'en prouvant que l'aſſuré ſçavoit la perte lorſqu'il a fait aſſurer.

Si l'on médite bien ſur les deux articles cités, on en ſentira la ſageſſe, qui dans les ſens contraires, donnent à la préſomption la force du fait, cela en vue d'écarter du commerce, les conteſtations qui lui ſont ſi nuiſibles: ſi la loi met un frein à la cupidité, elle ne veut pas mettre au commerce des entraves qui le gêneroient. La bonne foi doit être plutôt ſon aliment que la rapine; il eſt naturel de penſer qu'un Négociant ne commet pas une fraude, plutôt que de préſumer qu'il la commet au péril d'encourir les juſtes châtiments qu'elle mérite.

Le Légiſlateur a été déterminé pour la ſûreté & l'avantage du commerce, de créer par l'art. 40 la faculté de valider un contrat, quoique la matiere qui en fit l'objet, n'exiſtât pas lors de la paſſation de l'acte, & par une fiction de droit à ſuppoſer les choſes ſuſceptibles d'être aſſurées, exiſter, tant qu'on ignore qu'elles ſont perdues; il a plus fait, il a révoqué par cet article la préſomption de la connoiſſance, à laquelle il avoit donné force de fait dans le précédent, & a établi ici la préſomption contraire, à laquelle il a donné même force de fait.

Tous les dires du parere ne conduiſent qu'à des préſomptions que la loi rejette; elle veut pour annuler une aſſurance de l'eſpece, un fait clair qui prouve que l'aſſuré ſçavoit la perte lorſqu'il a commis ou fait faire l'aſſurance; les aſſureurs ne le préſentent point, elle doit donc ſubſiſter; les aſſureurs ont pris les riſques depuis l'époque du départ du Navire, c'eſt-à-dire, depuis le 14 Janvier au 14 Mars ſuivant; ils ont eſtimé que dans cette poſition, les riſques

valoient 10 pour cent, ſur ce pied ils ont traité ; voilà donc tout ce qui leur eſt dû ; ſur quel fondement demandent-ils que ſi l'aſſurance ne doit pas être annulée, ils ſont au moins en droit d'exiger 50 pour cent, auquel prix on a aſſuré à Bordeaux le 14 Mars ?

L'aſſurance eſt un contrat défini par lequel l'aſſuré ne peut pas faire courir à l'aſſureur plus de riſques qu'il n'en a pris, & l'aſſureur ne peut avoir d'autre prime que celle pour laquelle il a pris ſur ſon compte le riſque : *qui aſſeverationem fecit propter pretium dicitur emere eventum periculi.*

Les aſſureurs de Nantes ont évalué le riſque 10 pour cent, ces 10 ont été le *pretium periculi* ; ceux de Bordeaux n'ont pas voulu s'en charger à moins de 50 pour cent. La différence de penſer ſur le péril, a été la ſeule cauſe de cette grande différence, quand un Navire a une plus longue traverſée que les communes, la fantaiſie a toute la part à l'eſtimation du péril, & chacun l'apprécie ſuivant ſon plus ou moins de crainte.

COPIE

De la convention ſignée par les Habitans de Boſton, Capitale de la Province de la Baye de Maſſachuſets.

Les Négocians & Marchands de la Ville de Boſton, ayant conſidéré la ſituation déplorable de leur commerce, & les grandes difficultés qui le reſtraignent par la rareté de l'eſpece, qui augmente tous les jours faute des remiſes néceſſaires, pour liquider nos dettes dans la Grande-Bretagne, & par les ſommes conſidérables collectées par les Officiers des Douanes pour impôts ſur les marchandiſes importées ; les taxes onéreuſes qui ſont levées pour éteindre les dettes que le Gouvernement a contractées pendant la derniere guerre ; les entraves & les reſtrictions qu'éprouvent notre commerce par divers actes récents du Parlement, joint au peu de ſuccès qu'a eu notre pêche de morue cette année, l'apparence décourageante de celle de la baleine, par leſquelles nos principales ſources de remiſes ſont à la veille d'être conſidérablement diminuées, & nous incapables de payer aux Négocians de la Grande Bretagne les ſommes que nous leur devons, & de continuer par conſéquent à en tirer des marchandiſes.

Dans la vue de relever notre commerce dans un moment auſſi fâcheux, d'encourager l'induſtrie, la frugalité, l'économie, de détruire le luxe & toute ſorte d'extravagance, nous les Souſcrivans, promettons & nous engageons ſolemnellement les uns avec les autres, ce qui ſuit :

1°. Que nous ne demanderons ni n'importerons de la Grande Bretagne, ſoit pour notre propre compte, ou par commiſſion, (cette foire) d'autres marchandiſes que celles qui ſont déjà ordonnées pour la préſente foire.

2°. Que nous ne demanderons ni n'importerons aucune eſpece de marchandiſe quelconque de la Grande-Bretagne, ſoit pour notre propre compte, ſoit par commiſſion, ni d'aucune maniere que ce puiſſe être, depuis le premier Janvier 1769, juſqu'au premier Janvier 1770, excepté le ſel, le charbon de terre, les ains & lignes, chanvre & plocq, plomb en barres & à giboyer, cardes à laine & fil de fer.

3°. Que nous n'acheterons d'aucun facteur ou que qui ce puiſſe être, aucune eſpece de marchandiſes importées de la Grande-Bretagne depuis Janvier 1769, juſqu'en Janvier 1770.

4°. Que nous n'importerons point pour notre propre compte, ou par commiſſion, ni n'acheterons de qui que ce ſoit qui pourroit les importer de quelqu'autre de nos Colonies en Amérique, ni thé, ni verreries papiers ou autres marchandiſes communément importées de la Grande-Bretagne, depuis Janvier 1769, juſqu'en Janvier 1770.

5°. Q'après le premier Janvier 1769, nous n'importerons dans cette Province, ni thé, ni papier, verreries ou couleurs à broyer, que l'acte qui impoſe des droits ſur ces mêmes articles, ne ſoit rappellé.

En foi de quoi nous avons ſigné le préſent acte de notre bonne volonté, ce 10 Août 1768.

PRIX

Courans de diverſes denrées à Dunkerque, du 10 Octobre 1768.

Bled blanc de Flandres, 36 ℔ la *raziere.*
Eaux-de-vie de divers endroits, ſans prix.
Huile fine de Provence & d'Italie, de 2 ℔

15 ß à 3 ℔ le *pot*, huile commune d'Eſpagne, de 2 ℔ 4 à 2 ℔ 8 ß.

Sel gris de Seudres, 8 ℔ 10 ß la *raziere*.

Sucre blanc de S. Domingue, premiere qualité, 42 ℔; ſucre brut en ſorte de la même Colonie, de 25 à 30 ℔; café de la Martinique, 18 ß la *livre*; café de S. Domingue, 16 ß; indigo cuivré, de 5 à 5 ℔ 5 ß.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 22 Oct. 1768.*		CADIX. *le 4 Oct.*	
Amſterdam,	55 5 Se	Paris, 76 ¾ à 100 j. de d.	
Lond.	32	Amſt.	95 ¼
Hambourg,	179	Lond.	40
Madrid,	14 18	Madrid.	au pair
Cadix,	14 15		
Livourne,	94 ½		
Lyon,	1 p %		

MADRID. *le 10 Octob.*	
Londres,	40 ⅛ à ¼
Amſterd.	95 ¾
Paris,	15 7
Cadix.	1 ¾ p % p

LONDRES. *le 11 Oct.*		
	Eſcal ns.	
Amſt. à 2 uſ.	34 10	
Dito à vue,	34 6	
Hamb. à 2 uſ.	½ 34 8	
	Den. ſt	
Paris, à un j. de d.	31 ½	
Dito à 2 uſ.	31 ¼	
Bord.	31 ⅛	
Cadix.	39	
Lisbonne,	66 ½	
Livourne,	49 5 Se	

AMSTERDAM. *le 17 Oct.*		
Paris,	54 3 Se à 7 16e	
Lond.	34 5	
Bord.		
Madrid.	94 ¼	
Cadix.	93 ½	
Lisb.		
Veniſe,		
Gênes,	84 ¾	
Livourne,	86 ⅛	
Hamb.	33 7 Se. 34	

Navires en armement.

DE DUNKERQUE, *le 10 Octob. 1768.*

Les Navires la *Dauphine*, de 140 tonn. & de Dunkerque, ainſi que les quatre ſuivants, Capitaine *Pierre Olivier*, Armateur Madame *Jeanne Van Raymbaque*, veuve de M. *Joſeph Bodin*; le *Mars*, de 300 tonneaux, Capitaine *Jacques Suyvers*, Armateurs MM. *Emmery & Vanhée* fils aîné; le *Vigilant*, de 300 tonneaux, Capitaine *Jacques Gaſpard*, Armateur M. *Albert Delatre*; les *Deux Freres*, de 200 tonneaux, Capitaine *Pierre Olyve*, Armateur M. *Jean François Dreux* l'aîné; la *Madeleine*, de 140 tonneaux, Capitaine *Nicolas Lobet*; la *Marie-Roſe*, de 130 tonneaux, & du Cap, Capitaine *Jean-Baptiſte Jublin*, Armateur Mlle. *Catherine Saladin*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour Goré, le ſecond pour la Guadeloupe; le troiſiéme & le quatriéme pour le Cap François; le cinquiéme & le ſixiéme pour la Martinique & le Cap.

DU HAVRE, *le 15 Octobre 1768.*

Le Navire le *Marquis de la Pailleterie*, de 300 tonneaux, Capitaine *Hamel* fils, eſt en charge dans ce Port pour le Cap François, & partira à la fin de Novembre. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Paris, à MM. *Marck, Hebert* & Comp. à Rouen, à M. *Pierre Feray*; & au Havre, à MM. *Mouchel* & beau-fils.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port les bâtimens le *S. Jean-Baptiſte*, Capitaine *de Salcedo*, de Bilbao, & la *Meſſagere du jour*, Capitaine *Legras*, de Dieppe, tous deux pour Bayonne, devant partir le plutôt poſſible. On pourra s'adreſſer aux Capitaines, ou pour le dernier, à M. *Lavigne*, au Havre.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 22 Octobre 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à	712		*marc.*
Du Mexique à	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	710 à 711		
Ducats à	96	10	
Or fin à 23 k. 31. 32 à	98	10	*once.*
Or à 20 karats à	83		

L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 g. à	51	15		
Piaſtres.	48	15	à 17 6	

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 11 Octobre.

		L'ONCE.
Or monnoyé	3 H	19 ß 5 d.
dito en barres (*a*) . . .	3	19 5
Pieces de huit. Grandes piliares . .		5 4 3/4
Pieces de huit. d°. petites. . . .		5 4 3/4
Pieces de huit. Grandes piliares du Mexique		5 4 3/4
Pieces de huit. d°. petites du Mexique.		5 4 3/4
Argent en barres (*b*) . .		5 6 1/4

Le prix de l'or eſt baiſſé de 3 deniers depuis un mois.

FINANCES.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 11 Octobre 1768.*

ACTIONS.		*Monnoye ſt.*
LE divid. pour les Ac. de la B. à 5 1/2 p °/° .		160 1/2
Annuités conſol. à 3 p °/°		88 1/2
Ann. de 1756 à 3 1/2 p °/° .		94 1/2
Ann. de 1758 à 3 1/2 p °/° .		92 1/2
Ann. conſol. de 1762 à 4 p °/°		100 1/4
Reſtant des ann. de 1763 à 4 p °/°		99
Nouv. ann. du Sud à 3 p °/°		86 3/4
Ann. du S. de 1751 à 3 p °/°		86 1/4
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 10 p °/° . .		273 1/4
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p °/° . .		23 ß
1768. Billets de Lot. pour 600000 l. à 10 l.		13 H 15 ß 6
Long. ann. 1745, 46, 57		14 1/2 *années.*
ſans cap. 1761 & 62.		26 3/8

(a) *Le prix de la Tour eſt* 3 H 18 ß.

(b) *Le prix de la Tour pour l'argent blanc d'onze deniers de fin, eſt 5 ſchellings deux deniers.*

Nota. Le dividende de la Banque eſt conſidérablement baiſſé, il y a quelques ſemaines qu'il étoit à 170 H.

La baiſſe des annuités à 3 pour cent eſt auſſi remarquable, elle eſt de 4 pour cent depuis deux mois.

Les annuités à 4 pour cent ſont au-deſſous du pair, ce qui ne s'eſt pas vu depuis longtemps.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. d'Oct.
De la Rue fils,	5e.	J.	29
Raynal,	10e.	J.	29
De Pigis,	11e.	C.	29
Goſley,	12e.	J.	29
Caron,	16e.	G.	29
Baillot,	23e.	L.	29
Rouſſeau,	26e.	L.	27
Drouet,	35e.	J.	27
D'Eaubonne,	37e.	J.	26
De Ste. Luce,	47e.	L.	27
Deſplaces,	61e.	J.	26

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1768.	*Jeudi 20.*	*Vendredi 21.*	*Samedi 22.*
Ac. des Indes. .	1180 . . .	1190	1190 . . .
Emp. de la Com.	425	425	. . . . .
Prom. à 5 p °/° . .	22 1/2	22	. . . . .
Prom. à 4 p °/° . .	43	43 42 1/2 . .	42 1/2 . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	825. 20. 25 30	830. 35 . . .	840. 50. 52 1/2 .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	12 1/2	12 1/2 . . .
3e. Loterie. .	6 1/2	5	5 . . . .
Annuités. . .	306. 8 . . .	. . . . .	. . . . .
Coup. d'An. .	61	61	61 . . .
Emp. de 50 mil.	38	38	38 . . .
Emp. de 30 mil..	. . . . .	39	39 . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	44 1/2. 44. . .	44. 44 1/2 44. .	44 . . .
4e. L. Epoques	19. 12e. 24 .	18 1/2 12e. 23 1/2	. . . . .
Nouette. . .	38	38 38 1/2. . .	38 1/2 . . .
Ac. de la caiſſe .	1190 92 1/2 . .	. . . . .	. . . . .
CONTRATS.			
tirage de la C.	2e. 393 . . .	2e. 395. . . .	2e. 395. 4e. 336
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .